

LETTRES DE PARIS

Correspondance particulière du Journal de Roubaix.

Paris, dimanche 31 octobre.

On avait cru que le discours écrit de M. Gambetta devait clore la série des manifestes extra-parlementaires; mais voici qu'il nous en arrive d'autres de tous côtés. M. Louis Blanc a trouvé aussi un prétexte pour ne pas assister à la fête démocratique de la Drôme et il a envoyé une longue lettre pour dédommager les frères et amis de son absence. Il ne nous semble pas nécessaire de parler de tous ces manifestes extra-parlementaires; nous ne ferons qu'une exception pour signaler la réunion de Saint-Mandé, vendredi, à laquelle assistaient trois députés, MM. Schreuer-Kestner, Germain Casse et Gandisard, qui constituaient le bureau avec le citoyen Grapin pour président, et un certain nombre de conseillers municipaux de Paris ayant à leur tête le citoyen Floquet, lequel a rappelé comme un titre de gloire qu'il avait donné sa démission de député pour ne pas se faire le complice de la réaction versaillaise et que pendant la Commune il vivait au milieu du glorieux peuple de Paris.

Le but de la réunion était de s'occuper des futures élections sénatoriales, car les citoyens radicaux proclament nettement qu'ils considèrent comme ouverte la période électorale. Je n'analyserai pas cette séance; mais je tiens à vous dire qu'il a été décidé que le mandat impératif serait imposé aux électeurs sénatoriaux et aux candidats. Les vœux en faveur d'une amnistie immédiate ont été acclamés.

Cette réunion avait une importance particulière, car elle représente à merveille l'esprit des comités électoraux parisiens qui agissent au moment des élections. Elle devrait bien servir d'avertissement aux députés de la République conservatrice, aux membres du centre droit qui font alliance avec les gauches, et qui espèrent trouver dans les radicaux des alliés lors des élections générales. Le journal de M. Gambetta, la République française, multiplie les promesses; il répète chaque jour que les modérés de l'Assemblée ont, comme le centre droit, plus d'intérêt que personne à voter le scrutin de liste, puisque c'est la condition absolue du maintien de la majorité du 25 février et des futures listes de conciliation.

M. Gambetta sait bien qu'il peut faire impunément toutes les promesses qu'il voudra, qu'il ne s'engage à rien, puisqu'il sera insolvable le jour où se feront les élections; il sera obligé de se soumettre aux frères et amis et invoquera le cas de force majeure vis-à-vis de ses dupes. Je puis vous affirmer qu'aucun groupe de députés, vu le petit nombre des membres présents à Paris, n'a pu encore prendre de décision sur les deux questions en ce moment débattues: la question ministérielle, la question électorale. Aujourd'hui la gauche républicaine se réunit au boulevard des Capucines, l'union républicaine rue de la Sourdière; demain doit avoir lieu une réunion générale de tous les membres des gauches.

Faut-il essayer de renverser M. Buffet par une interpellation sur la politique intérieure; ou bien faut-il aborder tout de suite la discussion sur la loi électorale? Voilà sur quoi on discute.

Je puis vous affirmer que M. Gambetta se prononce avec une extrême énergie, avec passion sur la nécessité de livrer bataille au ministère sur la question électorale. Que lui importe, dit-il, que M. Buffet soit ou ne soit pas ministre; ce n'est là qu'un intérêt secondaire; ce qu'il faut c'est une manifestation nationale en faveur de la République et en ce qui concerne le scrutin de liste; c'est, ajoute-t-il, une question de vie ou de mort. Si l'on commençait par

cette robe de bure, et quand il vous connaîtrait, lui, le secret qu'il gardera sur vos aveux vous est garanti par sa propre éternité... Que pouvez-vous redouter? de rougir devant lui? chaque jour il s'humilie en face du Seigneur... De vous courber devant la justice divine? mais dans une heure elle vous demandera un compte implacable de la moindre de vos pensées... Parlez, comme si seul avec vous-même vous frappiez votre poitrine, demandant au Seigneur de vous appliquer les mérites de sa passion sainte.

— Le pardon! s'écria Lello, croyez-vous que le Seigneur l'accorde à tous les crimes.

— A tous, répondit gravement le moine.

— Mais si le criminel, aveuglé par la cupidité, la soif de l'or, a dérobé une partie de ce que possédait son ami... Si l'ayant dérobé, gaspillé, il se trouve, à l'heure de la mort, dans l'impossibilité de le restituer?

— Le Seigneur se contentera de la sincérité de ses regrets.

— Et à l'homme qui a été spolié?

— Le serviteur n'est pas plus grand que le maître, répondit le moine.

(A suivre).

Journal de la jeunesse. — Sommaire de la 122 livraison 31 octobre 1875. — Texte: La toute petite, par J. Girardin. — La langue japonaise, par El. Leroux. — La maison, par Xavier Marmier. — Les aventures du capitaine Magon, par L. Cahun. — L'azouli, par Th. Lally. — Turenne, par A. Saint-Paul. — Les uns de Emile Bayart, P. Philippoteaux et Ph. Benoist. — Bureaux à la librairie HACHETTE, boulevard Saint-Germain, n° 79, à Paris.

fournir au ministère l'occasion de se faire accorder un vote de confiance, le sort du scrutin de liste serait plus que compromis.

M. Thiers est du même avis que M. Gambetta, et se prononce très-nettement pour la priorité à accorder à la loi électorale. Les radicaux et un certain nombre de modérés étant les ennemis déclarés de M. Buffet, on espère que l'hostilité contre le ministre grossira le nombre des partisans du scrutin de liste. Je dois à ce propos vous signaler un incident qui fait quelque scandale: Un certain nombre de membres du centre gauche — on m'assure que M. Casimir Périer en était, — sont allés trouver le maréchal et lui ont déclaré que s'il voulait se séparer de M. Buffet, ils voteraient pour le scrutin d'arrondissement. Le maréchal les envoya promener très-poliment, en déclarant qu'il n'avait aucun motif personnel ni parlementaire de se séparer de M. Buffet.

La prochaine ouverture d'une session ne détourne pas l'esprit du moule politique du manifeste que vient de publier le gouvernement Russe contre la Turquie. Il fait prévoir une intervention des puissances et ne peut manquer de susciter le patriotisme des populations chrétiennes soumise à la Turquie. Nous devons nous demander quelles compensations se propose de réclamer la Prusse pour secourir la politique Russe contre l'Empire Ottoman.

On a appris avec une surprise douloureuse, la perte du beau vaisseau le Magenta qui portait le pavillon du vice-amiral Roze, qu'un incendie vient de détruire dans la rade de Toulon; c'est une perte sensible pour notre marine.

La mission sociale de l'Assemblée

(SUITE DE LA LETTRE DE M. DE BELCASTEL).

Oppression de l'homme sous le masque de l'affranchissement, esprit de haine sous le voile de l'amour, révolte directe contre Dieu, ou plutôt athéisme universel, démolition brutale de la famille et dégradation finale de la race humaine, sous le couvert d'essor indéfini: tels sont les stigmates indélébiles du socialisme, hérésie religieuse en même temps que guerre civile; en France, grâce à Dieu, il n'a point assez de complices pour y faire jamais la loi.

Sans se livrer à ces écarts insensés, plus menaçants que périlleux, il est un courant démocratique et social qui, sous des noms changeants, s'étend davantage, au large et au loin, parmi les multitudes. Instinct plutôt que doctrine, il ne se rend compte ni de la source d'où il vient ni du gouffre où il va. Mélange obscur d'idées égalitaires et de passions jalouses, de rancunes et de vengeances, d'horreur pour la peine ou l'attente et l'avidité pour la jouissance intensive, favorisé par la foi du partage qui aliène ou divise jusqu'au toit paternel, aussi bien que par les mœurs mobiles d'un siècle où tout passe comme une scène de théâtre; exalté par l'orgueil individuel qui brise toute hiérarchie, s'isole à l'outrage de ses supérieurs naturels, pour se réfugier dans le culte de l'Etat dont il devient une molécule; fuyant la lumière et les horizons de la foi, se débattant à ses apaisements, ce courant bat d'un flot constant les bases de l'ordre social, l'hérédité, la propriété, la famille, la religion. Ceux qui le dirigent ou le suivent, — c'est tout un, — rêvent de faire un jour de surprise, par un vote presque inaperçu, qu'ils ne peuvent tenir, ils le savent, les grandes assises radicales, la brèche dans les lois. Là est le péril à conjurer.

Ces principes posés et ces faits reconnus, il est aisé de voir que, sur ce terrain comme sur d'autres, l'Assemblée a rempli une partie de sa tâche sans tout entière l'accomplir. Elle a préservé, avec une inflexible fermeté, la loi fiscale et civile de toute invasion du courant démocratique et social. Elle a voulu qu'aucun précédent émané d'elle n'en consacrerait la tendance et n'en accrût la force.

Les parlements qui viendront après elle lui devront une sérieuse gratitude. — Elle a essayé de faire plus. Mue par le désir de relever la moralité du peuple et d'augmenter son bien-être par des établissements d'épargne et de prévoyance, elle a prescrit et a réalisé une enquête sur le régime pénitentiaire et sur la situation des classes laborieuses. Deux études consciencieuses et fortes sont nées de là. L'une et l'autre porteront leurs fruits: la première par ses documents, la seconde par des essais nouveaux de progrès dans l'œuvre difficile et complexe: répression du mal, correction des coupables. Joignons-y des lois chrétiennes pour protéger l'enfance, soit dans les bras mercenaires à la merci des juels se trouve le premier âge, soit dans les professions nomades qui la déflorent ou la tuent, soit dans les manufactures où elle est à l'exploitation de la cupidité: se sera tout.

Pour pousser plus loin dans cet ordre d'idées son œuvre réparatrice, le temps lui a manqué sans doute, mais encore et surtout l'absence de la royauté, qu'elle aurait dû remettre à la tête de la nation.

Un gouvernement puissant et stable, s'élançant avec confiance vers l'avenir parce qu'il plonge dans les profondeurs du passé, n'ayant point l'éternel et infécond souci de disputer sa vie aux assauts de l'émeute et aux hasards de l'urne électorale, un dans ses desseins et fort de cette unité, dirigeant vers le bien commun toutes ses forces et celles du pays, appuyant tous les progrès publics sur la loi fixe de l'hérédité, possédant pour résoudre tous les problèmes sociaux une bien autre énergie qu'une assemblée fugitive, même souveraine et constituante.

Toutefois, parmi les phénomènes désordonnés qu'apporte au monde l'avènement de la démocratie moderne, il en est deux auxquels elle n'a pu opposer un remède, sinon à force, au moins palliatif.

L'individualisme d'abord, la polvérisation sociale, si l'on peut parler ainsi, où nous conduisent, d'un part, l'absence des vieilles corporations, et de l'autre, la concurrence universelle jointe à la mobilité effrénée des hautes et des choses. Puis, la déchéance irrécusable de la famille dans son orgueil, dans sa discipline et sa fécondité; autorité du père, cette couronne de foyer, est tombée, l'amour filial ne baisse pas toujours pour la rélier et la remettre sur le front paternel. L'ordre se perd, l'ordre au fond des âmes, et par eux-mêmes garder la maison qui s'écroule il y a tant de sources de la vie. Déjà! Vaine protestation contre le cours des choses! Outrage impie jeté aux laresses de la Providence? La Providence pour y répondre, accumule paternellement dans les secrets de sa justice, l'imprévoyables et d'irremédiables expiations.

Au premier de ces maux, l'individualisme, on ne pouvait offrir pour barrière qu'une loi sur les associations libres. Mais cette loi était un devoir. Il fallait faire d'une main ferme, en caractères lumineux, la parole, associations légitimes, les favorisiers à la mesure la plus large. C'est là que tentent au moins — et la tentative seule était un honneur — de créer dans la société un organisme nouveau pour y maintenir les relations réciproques et tous, et par suite pour y rétablir harmonie et la hiérarchie. Un projet en présent, un rapport rédigé. Ce qui l'avert cette velléité de réorganisation comme d'autres, c'est encore une faiblesse que j'indiquai plus bas, et le manque d'unité dans les vues des 700 législateurs, faute d'un homme qui l'y découvrit ou qui l'y créât par son ascendant.

Au second fléau, qui comprend toutes les décadences de la famille française, il n'est assurément qu'un véritable antidote: la renaissance de la foi. Par elle seule peuvent revivre l'utopie, la tendresse et l'espérance chrétienne, l'esprit de sacrifice et cette grâce incommunicable du dévouement qui se donne toujours sans se reprendre jamais, dont les idées naturalistes et païennes du jour ne peuvent, quoi qu'on fasse, dérober le secret.

Mais la loi humaine, si insuffisante qu'elle fut, pouvait quelque chose aussi pour la puissance paternelle et la stabilité de la famille. Un pas en avant vers la liberté testamentaire eût été un signe et un jalon pour l'avenir. Ce pas, l'Assemblée n'a pas osé le faire. Deux de ses membres ont proposé cette réforme: liberté pour le père, non point de disposer d'une part plus considérable, mais de déterminer et d'attribuer les lots. Cette pensée si juste, qu'on pouvait même réduire encore, n'a pas fait fortune. Elle n'a pas eu l'honneur d'une délibération publique; tant était vivaces dans l'Assemblée la peur du préjugé français et l'idolâtrie du code civil!

Je n'énonce ici que pour mémoire, bien qu'il ait fait du bruit dans l'opinion française un sujet destiné plus-tôt à montrer la promptitude à vieillir de certains enthousiasmes que la fixité d'un principe absolu: la décentralisation. Le principe est excellent, car c'est une des franchises d'un pays libre. Le droit de s'administrer lui-même. Mais, pour y être appliqué dans sa plénitude, il le suppose déjà constitué, hiérarchisé, assez fortement uni par l'institution politique et des croyances communes pour supporter l'isolement de pouvoirs locaux.

Chez un peuple déchiré comme le nôtre par la révolution, émettait par la suppression des corps séculaires qui le reliaient pour contenir en un faisceau ces forces et les éléments dispersés, il faut laisser une grande puissance au pouvoir central. En cette matière difficile l'Assemblée nationale, entraînée par la réaction contre l'empire, s'est trompée au moins deux fois; elle a tâtonné, elle est revenue sur ses pas, elle a voulu, elle n'a pu résoudre ce problème, et ses tentatives ont encore à juger par leurs fruits. Là, comme ailleurs, la même volonté droite, la même stérilité, le même défaut d'appui par son infidélité à sa mission politique, là aussi c'est le roi qui manquait. Lui absent, on retrouve toujours le combat sans issue entre les entraînements théoriques et les nécessités pressantes du gouvernement, car un des crimes de la révolution, c'est d'arrêter incessamment la réforme et les progrès en imposant, pour ainsi dire, à chaque instant de la durée, le sinistre To be or not to be, aux sociétés dont elle fait sa proie.

(A suivre).

REVUE DE LA PRESSE

Encore des discours! Ordinairement les vacances sont, pour nos députés, une époque où ils goûtent un repos bien acquis par les longs mois de session et où ils épargnent au pays, un peu fatigué, le bruit de leur éloquence: c'est le moment du silence, qui, pour les nations comme pour les individus, a bien parfois son charme. Il n'en aura pas été de même cette année. Ce ne sont partout que harangues retentissantes: les colonnes des journaux ne suffiraient pas à les reproduire toutes. La seule différence avec le temps des sessions, c'est que les députés dispersés peuvent tous parler à la fois: si bien qu'on souhaite la reprise des séances pour avoir plus de silence, ou tout au moins pour substituer un dialogue précis et concluant à cette

suite impitoyable de monologues qui se contredisent sans se répondre.

Les radicaux ont été les plus féconds parmi les orateurs de vacances; et d'ailleurs, quand nous songons à ce que leur campagne devrait apporter d'enseignement aux esprits de bonne foi et de bon sens, nous ne pouvons la regretter. Ce matin encore, l'événement reproduisait un long discours de M. Madier-Montjau ressassant la thèse intransigentiste. Après eux viennent les bonapartistes, qui, malgré leur petit nombre, font tous leurs efforts pour être des agitateurs non moins bruyants. Les journaux du parti nous apportent aujourd'hui le texte d'un nouveau discours prononcé par M. Rouher à Bastia. On nous pardonnera de nous borner à le mentionner, car il a vraiment peu d'intérêt.

L'orateur y a célébré le libre-échange et le développement du commerce français, en rapportant toute cette prospérité à l'empire. M. Thiers dit: j'ai vaincu la Commune, j'ai libéré le territoire, j'ai emprunté 3 milliards. M. Rouher dit: l'empereur a élevé à 8 milliards notre commerce extérieur; l'empereur a porté à 40 milliards le chiffre de notre fortune mobilière; l'empereur a fait ceci; l'empereur a fait cela. Qu'il y ait une France qui soit, par son travail, par son activité, par son intelligence, l'auteur principal de ce développement économique, et qui demande seulement à ses gouvernants pour faire toutes ces merveilles qu'ils lui garantissent l'ordre au dedans, la paix au dehors, et ne la fatiguent pas trop de leur tatilonnage administratif ou de leurs aventures diplomatiques, c'est ce dont M. Rouher, pas plus que M. Thiers, ne paraît se souvenir. Et pourtant il est un fait évident, c'est que le prodigieux développement économique qui s'est produit depuis la création des chemins de fer est un fait indépendant de l'action des gouvernements. Ces gouvernements ont pu seulement l'entraver quand ils ne lui ont pas donné la sécurité intérieure, comme en 1848, ou quand ils ont, comme l'empire, menacé la sécurité de l'Europe. Aussi voyez-vous, chaque fois qu'il n'est pas arrêté par quelque obstacle, ce mouvement se continue sous toutes les étiquettes gouvernementales. Les chiffres que nous avons souvent cités établissent que le progrès de la fortune publique a été plus rapide encore dans les années 1872, 1873, 1874, 1875 qu'il ne l'avait été sous l'empire. Cela n'embarrasse pas M. Rouher, et il prétend que la reconnaissance nationale fait honneur à l'empire de la reprise de prospérité qui s'est produite aussitôt après nos désastres. Il ne faut pas une médiocre hardiesse pour oser parler des legs que nous a laissés l'empire en tombant et pour oser s'en orgueillir en son nom. Peut-être peut-on hasarder de pareils sophismes en Corse; mais il n'est pas un auditoire français qui n'ait appelé, indigné, à l'orateur, que ce que l'empire nous a laissé, en dehors même des ruines et des douleurs morales, c'est la ruine obligée de plusieurs milliards, la perte de nos départements les plus riches, la moitié de la France ravagée par l'invasion, nos arsenaux vides, notre armée à refaire, notre commerce interrompu et détroué, nos impôts doublés.

Vraiment, de telles audaces ne sont pas pour être entendues de sang froid! A la fin de son discours, M. Rouher a de nouveau, avec ces fanfaronnades chères aux partis révolutionnaires, affirmé le prochain triomphe de ses idées, qu'il définit ainsi: la condamnation de ce qui est, l'exaltation de ce qui a été. Durement, il nous confirme ce que nous avions déjà plusieurs fois noté: c'est qu'il compte pour le succès sur la peur que fera au pays le péril révolutionnaire. Il s'empare aussitôt des paroles de M. Thiers proposant une alliance avec les radicaux pour montrer dans l'empire le seul pouvoir capable de garantir la sécurité aux hommes d'ordre. Preuve nouvelle de cette vérité que nous avons tant de fois rappelée: c'est qu'il est pour un gouvernement une seule manière de combattre l'empire: faire lui-même cette œuvre de défense sociale dont l'empire prétend sans droit s'attribuer le monopole. Plus le ministère Buffet-Dufaure se montrera résolu à nous protéger par sa fermeté aussi bien contre les pièges des radicaux hypocrites que contre les assauts des radicaux violents, plus les chances de l'empire diminueront. Si, au contraire, on voyait le gouvernement pencher tant soit peu vers la politique de compromission radicale recommandée par M. Thiers et pratiquée par une partie du centre gauche, aussitôt le bonapartisme en profiterait: c'est ce que ce parti désire, ce qu'il attend; M. Rouher nous l'avoue avec franchise; et de tous ses discours c'est la seule chose qu'il nous semble utile de retenir. (Français).

BULLETIN ECONOMIQUE

Nomenclature des nouvelles brevets inventés et inscrits latentes. — 107972, 7 mai. Réveil. Perfectionnements dans le mécanisme pour la filature du coton, de la soie, de la laine, du lin et autres substances fibreuses et dans un appareil pour lubrifier les organes de ce mécanisme. — 107973, 22 avril. Ripley et Seton. Améliorations apportées aux machines à filer et à doubler les fibres. — 107975, 8 mai. Roquet. Perfectionnements dans la fabrication des tissus pour livrée. — 107986, 8 mai. Clamond. Procédé d'imperméabilisation et de préservation des étoffes et substances végétales. — 107992, 10 mai. Foux, Badou et Bettebourg. Appareil applicable aux métiers à filer en général ayant pour but d'empêcher le mariage ou la réunion de plusieurs fils. — 108010, 11 mai. Rhodes Shillito et Speed. Perfectionnements dans le tissage des fils de laine et autres matières filamenteuses. — 108012, 11 mai. André et Gantillon. Procédé photo-galvanoplastique pour la gravure des planches et des rouleaux destinés à l'impression des étoffes.

108015, 11 mai. Bohn. Système de navette perfectionnée. — 108017, 13 mai. Brezot. Machine à sécher les tissus dite: sècheuse par pression. — 108021, 11 mai. Baudier. Procédé d'épilage des laines par la vapeur sèche. — 108024, 11 mai. Foursais et Grut. Procédé d'imperméabilisation des tissus. — 108027, 13 mai. Jusé. Procédé d'appât des tissus à façon que l'encollage pétre les fibres les plus ténues sous la pression mécanique et capillaire. — 108033, 12 mai. De Méritens. Machine à défilé.

108034, 11 mai. Mille. Machine à teindre, dite teinturerie à mouvement alternatif continu. — 108057, 14 mai. Jacquinet aîné et Concé. Perfectionnement au traitement des tissus. — 108064, 4 juin. Monfourny. Boîte revolver à navette pour métier à tisser à la main ou à la vapeur, avec point d'arrêt fixe et sans frottements et à double effet dit: sans Mordant.

108101, 15 mai. Lazzari. Système de séchage à air comprimé des fils dans les filatures et pour la facilité du renouage instantané des bouts des fils brisés. — 108139, 19 mai. Thom. Perfectionnement dans le traitement des tissus imprimés et dans les appareils qui s'y rapportent. — 108444, 19 mai. Wilkisson. Composition ou combinaison d'ingrédients pour imperméabiliser les filaments, les fils, les étoffes et les matières fibreuses, ainsi que pour couvrir des murs ou autres corps.

108447, 24 mai. Beasley. Perfectionnements dans les procédés et appareils pour le traitement des matières huileuses et grasses et pour le recouvrement ou la séparation subséquente de l'huile ou des matières huileuses et grasses de l'agent employé et de l'agent lui-même en séchant les matières traitées. — 108153, 23 mai. Clough. Perfectionnements dans les appareils employés pour le lavage et le nettoyage de la laine et autres filaments. — 108223, 31 mai. Hayem. Bouton double self-acting.

108247, 2 juin. Baudin. Procédé propre à rendre les tissus ininflammables. — 108267, 2 juin. Portrait et Weber. Procédé et appareil pour dévider, paralléliser, dresser et nettoyer les matières filamenteuses. — 108284, 18 juin. Courtry. Engrais à base de laine dite: Engrais douaisien.

108310, 4 juin. Vanoutyve aîné et Cie. Perfectionnements à une machine marchant par moteur et servant à percer et à découper les matières des peignes droits, circulaires, demi-circulaires, rectilignes, demi-rectilignes, et pour laines, cotons, soies et généralement pour toutes les matières textiles. — 108315, 7 juin. Gaillard. Procédé de désagrégation de toutes matières textiles, filamenteuses, ligneuses et herbacées. — 108320, 7 juin. Ganderth. Perfectionnements aux machines à filocher les matières textiles en chiffons ou autres formes.

108322, 4 juin. Société Leconte frères, LeFebvre-Ducauteau frères et Antoine Anduze. Fabrication d'une étoffe dite drap duvet pour manteaux de dames et vêtements de toutes espèces. — 108346, 17 juin. Boucher. Régulateur à mouvement continu pour l'ancrage de la chaîne dans les métiers à tisser. — 108353, 9 juin. Haren. Procédé de gazage des fils de soie, laine, coton, lin, etc. — 108355, 11 juin. James. Perfectionnements dans les métiers circulaires à tisser.

108357, 9 juin. Kirton. Perfectionnements dans le nettoyage et l'utilisation des déchets, huiles ou autres analogues, et dans l'extraction et la clarification de l'huile qui en provient. — 108359, 10 juin. Laine, Paillard et Cie. Procédé de teinture en noir sur tissus mélangés. — 108367, 17 juin. Ruyon et Cie. Fabrication d'une étoffe sans envers, pour tapis.

108369, 17 juin. Ruyon et Cie. Fabrication d'une étoffe sans envers, pour tapis.

Roubaix-Tourcoing ET LE NORD DE LA FRANCE

Demain mercredi, à huit heures et demie, une messe sera célébrée à Saint-Martin, pour les volontaires d'un an de la classe 1875. Le R. P. Jenner prononcera une allocution.

Son Eminence le Cardinal-Archevêque de Cambrai, vient d'adresser la lettre suivante à MM. les Curés de son Diocèse, au sujet des prières publiques demandées par l'Assemblée nationale: Cambrai, le 20 octobre 1875.

Monsieur le Curé. A l'occasion de la prochaine rentrée de l'Assemblée nationale, nous avons reçu de M. le Ministre des Cultes une circulaire que nous croyons devoir vous communiquer. (Sont les circulaires ministérielles que nos lecteurs connaissent).

Nous ne reviendrons pas aujourd'hui sur les recommandations et les enseignements que nous adressâmes l'année dernière, en pareille circonstance, à notre diocèse. Les vérités que nous rappelions alors n'ont point changé. Les préoccupations qu'inspirent à notre patriotisme l'avenir de la France sont restées les mêmes, et le recours à Dieu nous est aussi nécessaire que jamais.

Vos bons paroissiens, Monsieur le Curé, s'empresseront donc de prendre part aux prières publiques auxquelles vous allez les appeler. La demande qui nous en est faite par le pouvoir suprême de l'Etat est un acte de foi national auquel tous se feront un devoir de s'associer.

Conformément aux religieuses intentions de l'Assemblée nationale, le dimanche 7 novembre prochain, on chantera dans toutes les églises et chapelles du diocèse, avant la messe paroissiale ou la messe de communauté, le Veni Creator.

Dans la soirée du même jour, à l'heure qu'on jugera la plus convenable, il sera célébré un salut solennel du Très-Saint Sacrement. On y chantera, outre les prières ordinaires, les Litanies de la Très-Sainte-Vierge et le psaume 124, qui, conformément, avec l'oraison pro Concordia: Deus largitor pacis (1).

A notre église métropolitaine et dans toutes les villes où les autorités civiles et militaires en feront la demande, il sera célébré, à midi, une messe pendant laquelle on chantera les Litanies et le psaume indiqués pour le salut du soir.

La quête pour l'église nationale du Sacré-Cœur, à Paris, se fera comme les années précédentes dans toutes les églises.

En exécution du Décret de la Sainte-Congrégation des Rites, rapporté ci-dessus, à partir du dimanche 7 novembre,

(1) Au missel, inter orationes ad diversos.

le vœux de nos paroissiens, nous les supplions, et nous les supplions de nous adresser, par l'intermédiaire de MM. les Curés, les lettres de recommandation, à l'issue de la Grand-Messe, c'est-à-dire, immédiatement après la bénédiction qui précède le dernier évangile.

La présente Lettre sera lue, au prône la Dimanche qui en suivra la réception. Recevez, Monsieur le Curé l'assurance de mon affectueux dévouement.

Archevêque de Cambrai.

L'Echo du Nord publie une liste de candidats au Sénat pour le département du Nord. Elle se compose des noms suivants: MM. Walloh, ministre de l'Instruction publique, le général Faurerbe, Cotel-Béghin, maire de Lille, Seydoux père, manufacturier, et Joos, maire de Bergues. L'Echo se montre favorable à cette liste qui, dit-il, « a rencontré jusqu'ici les sympathies les plus générales » et qu'il croit « destinée à être bien accueillie en haut lieu ».

Le Progrès du Nord dit de son côté: Nous ignorons absolument par quels moyens l'Echo a pu se renseigner d'une façon aussi précise et sur quelles données il base son appréciation. Mais, sans vouloir discuter la combinaison qu'il met en avant, nous serions surpris de déclarer que les choses ne sont pas aussi avancées qu'il le dit, et qu'aucune liste n'a encore été arrêtée ni du côté des républicains ni du côté de leurs adversaires.

Nous lisons dans le Propagateur: Le rachat de la ligne de Lille à Valenciennes par le chemin de fer du Nord est signé, mais on ignore encore quelle situation sera faite aux actionnaires et aux obligataires. Quoi qu'il en soit, cette nouvelle fait monter les obligations de 2 fr. 50 à la Bourse d'hier, à Paris. Elles se trouvent ainsi cotées à 267.50. Le Nord-Est est monté de 310 à 350.

On écrit de Mouscron que l'administration de la gare publique vient d'interdire la conférence que le trop fameux chanoine Mousls devait tenir le 1er novembre, chez le sieur Bataille, cabaretier en cette localité. L'autorité belge a sans doute voulu éviter les troubles que n'aurait pas manqué d'exciter cette manifestation au lendemain du triomphe complet que viennent de remporter à Mouscron les catholiques dans les élections municipales qui ont eu lieu mardi.

Nous apprenons, dit l'Echo au Nord, que le dossier de la ligne des tramways qui doit desservir la porte de Roubaix est terminée et a été expédiée des bureaux de l'Hôtel-de-Ville. Il faut espérer que MM. les ingénieurs des ponts-et-chaussées l'examineront prochainement pour ne pas retarder la construction d'une ligne dont l'utilité est incontestable.

Rien ne s'oppose plus à l'établissement immédiat des rails, car la porte est complètement achevée, et la circulation y est maintenant aussi aisée qu'elle était difficile autrefois. Nous sommes heureux d'avoir contribué par notre part à obtenir cette amélioration que nous avons bien des fois réclamée avec la plus vive instance.

Un de nos confrères rappelle à cette occasion, que cette porte ainsi que celle de Gand, remonte à la domination espagnole. Elle a été construite en 1621, époque du cinquième agrandissement de Lille.

La restauration de la façade extérieure est à peu près terminée. Les véritables armes de la ville de Lille, la fleur de lis, ont été replacées dans la cartouche de droite. Ce souvenir des comtes de Flandre, qui avaient précédé la domination espagnole, le lion de Flandre supportant aussi une fleur de lis, se retrouve dans ce même écusson.

Les deux autres cartouches, gauche et centre, ne portent pas d'emblèmes. Ils ont seulement une dizaine de barres horizontales. La cartouche du milieu est surmontée d'une couronne murale.

Le couronnement de la porte, à droite et à gauche de la niche où était placée la statue de saint Maurice, est également crénelé.

Cette statue, qui est tombée en ruine, il y a une quarantaine d'années, sera bientôt remplacée, car on nous annonce qu'elle a été commandée à un sculpteur de Lille.

Nous sommes au 2 novembre; c'est le jour où les vivants rendent visite aux morts... Les portes des cimetières viennent de s'ouvrir à deux battants pour laisser passer la foule pieuse et recueillie des parents et des amis qui viennent dans ces jardins sans joie, entre les cyprès et les saules, évoquer les ombres de ceux qu'ils ont le plus aimés ici-bas.

La piété domestique a fait, depuis longtemps, de ce jour la fête des familles, en le consacrant au souvenir d'êtres regrettés qui ont droit à ce culte intime et discret du cœur.

Hélas! en ce jour de tristesse, les vivants emportent dans leur cœur, au moins pour quelques jours, les traits, la voix, l'image de ceux qui leur étaient si chers, ils revivent quelques instants avec eux, ils les ramènent sous le toit où leur absence est pleurée, près du foyer où leur place est restée vide! N'y viendront-nous point nous-même un à un, et Lamartine n'a-t-il pas raison, lorsqu'il dit dans sa pièce si touchante sur la Pensée des Morts:

Les oubliés! c'est s'oublier soi-même! Notre vie est devenue si occupée, si fébrile, qu'il est bon de consacrer un jour de l'année à ce funèbre devoir. La vue de toutes ces tombes est un specta-